

Télémédecine et santé des personnes détenues

Dans le cadre du Plan Stratégique de déploiement de la télémédecine, et en cohérence avec les orientations du Programme Régional de Santé, les nouvelles technologies doivent favoriser l'égalité de l'accès aux soins quel que soit le lieu de prise en charge du patient. La télémédecine au bénéfice de la santé des détenus est un **axe prioritaire de déploiement** en raison de la **difficulté des extractions pour une consultation à l'hôpital**. La contrainte carcérale rend en effet difficile l'accès aux consultations, en particulier aux spécialités.

Déroulement du projet

Il s'agit d'une **étude amont**, visant à **analyser les besoins des personnes détenues en Bretagne** en termes d'accès aux soins et de continuité des soins et de proposer des réponses pertinentes.

L'enjeu est donc d'élaborer un programme de télémédecine pouvant répondre :

- Aux besoins de **certaines consultations spécialisées** ne nécessitant pas de plateaux techniques sophistiqués,
- A l'**amélioration de la coordination**, notamment entre les Unités Sanitaires situées dans les établissements pénitentiaires, les établissements de santé de référence, le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) et l'Unité Hospitalière sécurisée Inter-régionale (UHSI).



Le projet, piloté par le GCS e-Santé Bretagne, l'ARS Bretagne, des représentants des établissements pénitentiaires et des établissements de

rattachement, est divisé en deux phases.

La première consiste à effectuer une **analyse de l'activité des professionnels de santé** au contact des personnes détenues, et à faire émerger les besoins, exprimés ou non.

La seconde phase consiste à **identifier les activités de télémédecine susceptibles de répondre à ces besoins**, puis à en **étudier la faisabilité**, de façon à en évaluer la pertinence au regard des implications organisationnelles, techniques, métiers, juridiques et médico-économiques.

Acteurs du projet

Comité de pilotage

- GCS e-Santé Bretagne
- ARS Bretagne
- Association des Professionnels de Santé Exerçant en Prison (APSEP)
- Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)
- Direction inter-régionale des services pénitentiaires
- Fédération Hospitalière de France (FHF)
- Service Médico-Psychologique Régional (SMPR)
- Représentants médecins des Unités Sanitaires de Bretagne
- Unité Hospitalière sécurisée Inter-régionale (UHSI)

Contact : GCS e-Santé Bretagne, 02 96 33 59 07